

Secteur de l'Emploi et des Retraites**Numéro 192-2025**

Réf. : FS/MB/AF

Paris, le 04 novembre 2025

**PROJET DE LOI DE FINANCES 2026
TRAVAIL ET EMPLOI**

Chères et chers camarades,

Le Premier ministre, Sébastien LECORNU, a présenté son projet de loi de finances 2026 en Conseil des ministres le 14 octobre dernier.

Ce dernier a comme finalité de ramener un déficit public à 4,7 % du PIB en 2026 et à moins de 3 % en 2029, au prix d'une réduction des moyens, d'un gel des recrutements et d'une pression constante sur les dépenses sociales !

Les montants alloués à la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » s'établissent à 28,5 Md€.

Cette circulaire propose un résumé du Projet annuel de performances, annexé au projet de loi de finances pour 2026 sur la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux ». Cette mission porte les crédits permettant la mise en œuvre des politiques publiques pour l'emploi, la formation professionnelle et le travail, ainsi que la totalité des moyens support de l'ensemble des champs d'activité des administrations chargées des affaires sociales. Elle est composée de 4 programmes budgétaires :

- Le programme « Accès et retour à l'emploi » et « accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »
- Le programme « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail »
- Le programme « soutien des ministères sociaux »

Concernant spécifiquement les programme « Accès et retour à l'emploi » et « accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » :

Ce document officialise une baisse des budgets alloués à ces deux programmes. Le programme 102, intitulé « Accès et retour à l'emploi », dispose désormais de 6 692,58 M€ en autorisations d'engagement et de 6 765,69 M€ en crédits de paiement, ce qui représente une **diminution de 11,35 % et 4,27 % respectivement par rapport à la LFI 2025.** La réduction est encore plus marquée pour le programme 103, « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi », dont les montants atteignent 8 148,61 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 8 747,47 M€ en crédits de paiement (CP), **soit une baisse de 21,2 % en AE et de 19,42 % en CP par rapport à l'année précédente.**

Plus précisément il prévoit :

Sur l'accès et le retour à l'emploi :

- Les **maisons de l'emploi** (association ou GIP) associant l'Etat, France Travail et au moins une collectivité territoriale bénéficient d'un financement de l'Etat de 4,79 M€ en autorisation d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).
- Les **missions locales** sont dotées de 520,8 M€ en AE et 535,4 M€ en CP, **soit une baisse de 77,65 M€ en AE et une augmentation de 43,45 M€ en CP.**
- Un montant de 1,87M€ est prévu en autorisations d'engagement et en crédits de paiement au titre de la subvention pour charges de fonctionnement de **l'opérateur GIP Plateforme de l'inclusion** et 2,49 M€ en subvention d'investissement.
- Les crédits prévus pour le financement **des entrées en contrats aidés** en 2026 s'élèvent à 33,78 M€ en autorisations d'engagement et 23,35 M€ en crédits de paiement. **Ce qui correspond à une baisse respectivement de 58,01% et 76,64% par rapport à 2025.** Le cout en 2026 des entrées effectuées en 2024 et 2025 est de 12,7M€ en crédits de paiement.
- Les crédits consacrés à l'aide à la **création d'activité** s'élèvent à 24,0 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.
- Aucun crédit n'est prévu en PLF 2026 au titre du **fonds de développement de l'inclusion.**
- Pour le dispositif **Territoire Zéro chômeur de longue durée** : la participation de l'Etat pour 2026 s'établit au total à 68,8 M€ en AE et CP, c'est **donc 11,75 M€ de moins que l'an dernier.**
- **Les structures de réinsertion professionnelle** bénéficient de deux dispositifs d'exonération : 10,48 M€ en AE et en CP sont prévus en PLF 2026 pour les financer.
- 1,38 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sont prévus pour le dispositif de **mentorat.**
- Le PLF 2026 prévoit de financer **les écoles de la deuxième chance** à hauteur de 31,5 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, soit une augmentation du budget de 2 M€ par rapport à la LFI 2025 permettant de financer l'ouverture de places supplémentaires sur plusieurs territoires métropolitains et ultramarins.
- Le montant des crédits inscrits en projet de loi de finances pour financer les aides au poste de l'insertion par l'activité économique s'élèvent à 1 293,04 M€ en autorisations d'engagement et 1 303, 57M€ en crédits de paiement. **Soit respectivement des baisses de -29,52 % et de -10,84 % par rapport à l'an dernier.** En 2026, 22,2 M€ en autorisations



d'engagement et 22,4 M€ en crédits de paiement seront dédiés au financement d'expérimentations dans le secteur de l'Insertion par l'activité économique.

- Handicap : le budget est de 485,6 M€ en autorisations d'engagement et 482,3 M€ en crédits de paiement incluant 50 M€ de fonds de concours de l'Agefiph, soit 435,6 M€ en AE et 432,3 M€ en CP concernant les crédits budgétaires. **Ces montants représentent des baisses respectives de 26,81 % et 14,88 % par rapport à 2025.**

Focus JEUNES :

En 2025, les missions locales accompagnent 200 000 jeunes en contrat engagement jeune (CEJ) et France Travail en accompagne 85 000. En 2026, le financement prévu permettra 188 840 jeunes accompagnés par les missions locales et 80 000 jeunes par France Travail, soit un total **de 268 840 entrées en CEJ. Ce qui correspond donc à 11 160 entrées de moins pour les missions locales et à 5 000 de moins pour France Travail.**

Un montant de 754,97 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est prévu en PLF 2026 au titre de l'allocation CEJ, dont 634, 81 M€ pour les jeunes accompagnés en missions locales et 120,6 M€ pour les jeunes accompagnés par France Travail.

Aucune revalorisation n'interviendra en 2026 conformément à ce qui est prévu par le PLFSS 2026 !

Pour rappel : l'accompagnement en CEJ peut, sous conditions strictes, ouvrir le bénéfice à une allocation pour les jeunes qui ne peut excéder 561,68€ par mois, l'allocation est conditionnée à l'assiduité et à un comportement proactif du jeune. L'éligibilité à l'allocation et la détermination de son montant mensuel dépendent, au surplus, de la situation fiscale du jeune, de son âge et des ressources qu'il a pu recevoir le mois précédent.

Les crédits prévus au PLF 2026 au titre de l'allocation ponctuelle pouvant être versée aux jeunes accompagnés par les missions locales en PACEA ou par France travail sont de 43,27 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement dont 42,81 M€ pour les jeunes en missions locales et 0,46 M€ pour les jeunes à France Travail. **Dans la continuité des budgets prévus en 2025.**

Le PLF 2026 prévoit 10,82 M€ en crédits de paiements en 2026 pour financer les appels à projets visant à sélectionner des acteurs chargés de repérer, remobiliser des jeunes en rupture et éloignés du marché de l'emploi.

Enfin, pour l'EPIDE, le PLF prévoit :

- 73,91 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de subvention pour charges de service public
- 10,51 M€ en AE et CP pour le financement de l'allocation versée aux volontaires
- 1,03 M€ en AE et CP de dotation pour charges d'investissement
- Le plafond d'emploi est maintenu à 1 142 ETPT



Sur l'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi :

- Activité partielle :

Pour l'**activité partielle de droit commun**, il est prévu 77,64 M€ en autorisation d'engagement et en crédits de paiement.

Concernant l'**activité partielle de longue durée** (APLD), il n'est plus possible d'entrer dans ce dispositif depuis le 31 décembre 2022. Les dispositifs mis en place avant cette date peuvent continuer à s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2026 au plus tard. Le montant inscrit en PLF 2026 au titre de l'APLD est de 24,13 M€ en AE et CP.

Sur le dispositif d'**activité partielle de longue durée rebond** (APLD-R), le montant prévu en PLF 2026 est de 118,24 M€ en AE et CP.

- Pour les cellules d'appui à la sécurisation professionnelle qui complètent l'offre de service du **contrat de sécurisation professionnelle**, une dotation de 2,3 M€ en AE et CP est prévue en PLF 2026.
- Les crédits prévus en PLF 2026 pour le financement des **contrats de Plan Etat-Région** qui accompagnent les actions en faveur de **projet de gestion de prévisionnelle des emplois et des compétences** (GPEC) sur les territoires sont de 11,60 M€ en AE et 10,56 M€ en CP.
- Les crédits d'interventions prévus en PLF 2026 sont de 6,0 M€ en CP pour le dispositif de **PCRH ouvert aux TPE/PME qui ne sont pas dans le champ de la négociation obligatoire sur la GPEC**.
- Les crédits prévus au PLF 2026 pour le financement des **actions des engagements de développement de l'emploi et des compétences** (EDEC) sont de 17,26 M€ en AE et 15,23 en CP.
- Pour le financement des marchés d'appui aux mutations économiques, le PLF prévoit 1 M€ en AE et CP.
- La subvention de l'Etat au **GIP « Les entreprises s'engagent »** s'élève à 1,52 M€ en AE et CP et 3 M€ en AE et CP sont prévus en AE et CP pour financer les clubs départementaux « les entreprises s'engagent ».
- Pour les **groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification**, les crédits inscrits en PLF 2026 sont de 13,5 M€ en AE et CP.
- En PLF 2026, un budget de 2 M€ en AE et CP est alloué aux prestations externes d'aide à la conception, à la mise en œuvre, au suivi ou à l'évaluation des politiques publiques portées par le Ministère dans le champ de l'emploi, de la formation ou des mutations économiques.



Circulaire confédérale

- Les crédits prévus en PLF 2025 sont de 5 M€ en AE et CP pour les subventions de promotion de l'emploi.

Force Ouvrière refuse que la dette soit une fois de plus payée par celles et ceux qui ont le plus besoin d'accompagnement et de soutien. La priorité doit être donnée à l'emploi, à la qualité du travail et au progrès social de manière générale. Or, ce budget tourne le dos à ces exigences : il serre encore la vis à celles et ceux qui ont besoin de protection, au lieu de leur donner les moyens de vivre dignement. Nous exigeons des politiques publiques qui mettent enfin l'humain avant les chiffres. Ce budget n'est ni équitable, ni acceptable.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Amitiés syndicales,

Michel BEUGAS
Secrétaire confédéral

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général